

COMMUNE D'UCCLE
Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29

B – 1180 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : ES/am U 55 F° 240
N/Réf : AVL/KD/UCL-2.197/s.353
Annexes : 2 plans

Mesdames,

Objet : UCCLÉ. Rue Camille Van Exter. Lot 38. Construction d'une maison unifamiliale.

En réponse à votre lettre du 23 août 2004, en référence, reçue le 26 août, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 8 septembre 2004, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis les remarques suivantes.

Le projet est situé dans la zone de protection du site classé de la propriété Raspail et directement face à la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours classée depuis 1938.

Pour rappel, en sa séance du 6 décembre 2000, la Commission avait formulé un avis favorable sur une demande de construction d'un immeuble de logements, compris dans le nouveau lotissement de la rue Camille Van Exter, sous réserve, notamment, que la totalité de la surface à l'avant ne soit pas dévolue au parking, conformément aux prescriptions du PPAS 52 (0.5.).

Si le présent projet ne réserve qu'une partie de la zone de recul à la voiture, cette zone fera directement face à la chapelle qui souffre déjà d'un préjudice esthétique par la présence de larges portes de garages dans le lotissement. La CRMS insiste dès lors pour que soit examinée la possibilité de déplacer cette zone de stationnement privatif latéralement dans l'angle du terrain.

Veillez agréer, Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.

J. DEGRYSE
Président